



Succession de notre père

Par **FLOCH JOEL**, le **16/02/2018** à **18:18**

Bonjour

Mon père est décédé en avril 2002. Donation entre époux faite avec ma mère toujours vivante. Nous sommes 3 enfants.

Notre mère ne veut pas nous donner le nom de son notaire.

- Par quels moyens pouvons-nous obtenir ce nom ?

- Au décès de notre père, aurions nous dû être convoqué chez le notaire et avoir une copie de l'acte de succession ?

Ce qui a été le cas pour mon épouse, lors du décès de son père en 2011.

Merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **17/02/2018** à **06:38**

Bonjour,

Vous prenez un notaire qui sera votre notaire et ce dernier saura retrouver assez rapidement le nom du notaire choisi par votre maman.

Effectivement, vous auriez dû être informé, par le notaire de votre mère, de l'état de la succession ce qui n'a pas été fait, pour quelles raisons ? mystère !

Par **FLOCH JOEL**, le **17/02/2018** à **09:42**

Merci de votre réponse